

La crèche friauvilloise



DÉPARTEMENT DE MEURTHE-&-MOSELLE

n°36 - décembre 2013

MAIRIE

Friguville



2, rue de l'église 54 800 Friauville Tel: 03 82 33 00 12 Fax: 03 82 33 48 20

mairie.friauville@wanadoo.fr http://www.friauville.fr/

L'information Défilié Oust Nicolas

le 07-12-2013

De passage à Friauville, St Nicolas a récompensé les enfants sages.



52 convives, de la bonne musique et un délicieux repas lors de ce sympathique

rendez-vous.

<u>L'essentiel du conseil municipal du 17 Décembre 2013</u>

*Réforme des rythmes scolaires : Le sénateur de Meurthe-et-Moselle, Jean-François Husson, membre de la commission d'information sur la réforme des rythmes scolaires, nous a adressé un questionnaire qui lui servira à faire remonter les attentes, les craintes et les difficultés que nous aurons à gérer suite à la mise en place de cette réforme. Le conseil municipal a adopté à l'unanimité, lors de la dernière réunion du conseil, une motion mettant en évidence ces difficultés.

*Transports méridiens scolaires: Depuis la fermeture de notre école communale en 2005, le transport méridien était assuré et financé par le Conseil Général 54.

Aujourd'hui et après avoir financé « avec nos impôts » ce service, le Conseil Général décide de le supprimer dès la rentrée 2014/2015, sauf si les communes participent progressivement au financement de ce transport.

Cela représente pour notre RPI de Conflans qui compte cinq communes : Abbéville, Ozerailles, Boncourt, Conflans et Friauville , une somme de 13.241 euros.

Une réunion regroupant les cinq maires a eu lieu le lundi 09 Décembre à Conflans. Il a été décidé à l'unanimité que le transport méridien ne pouvait pas être supprimé tant que les parents d'élèves n'auront pas le choix et la possibilité d'inscrire leurs enfants à la cantine scolaire.

Au pied du mur, les maires sont dans l'obligation de financer au moins la première année. Je tiens à saluer et à remercier les maires d'Abbéville et d'Ozerailles qui, malgré le faible nombre d'élèves (trois pour ces deux communes) prenant le bus à midi, ont décidé de participer financièrement à la même hauteur que les autres communes.

Pour information, la première année coûtera 25% de 13.241 euros, soit 662 euros par commune.

La seconde année représentant 50 % de la charge, reviendra à 1324 euros par commune. La troisième à 1986 euros par commune et à partir de la quatrième année, chaque commune paiera 2648 euros par an.

Une lettre a été adressée au Président de la communauté de communes pour attirer son attention sur la nécessité et le bien fondé de créer une restauration scolaire sur le site de Conflans.

*Travaux logement communal: De nouveau, ce logement est libre à la location à partir du 01/01/2014. Le loyer reste inchangé à 450 euros par mois.

Suite aux problèmes de plomberie et à la vétusté de la baignoire, deux artisans ont été sollicités pour établir un devis d'installation d'une douche.

*Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif : ATTENTION, à partir du 01/02/2014, les jours de passages changent. Les ordures ménagères seront collectées les mardis matins et le tri les jeudis matins des semaines impaires.

*PASS Notaire: A l'initiative de la Chambre des Notaires, un carnet de coupons est disponible en mairie. Il vous suffit de venir retirer un de ces coupons pour obtenir un rendez-vous gratuit avec le notaire de votre choix.

*Réunion associative: Pour information, à tous ceux qui souhaiteraient s'investir dans une association communale et plus particulièrement pour l'organisation du prochain feu de la Saint Jean, une réunion aura lieu en mairie le mardi 07 Janvier de 19h00 à 20h00.

*Vote par procuration: En 2014, les prochaines échéances électorales auront lieu les 23 et 30 mars pour les municipales et le 25 mai pour les européennes. En cas d'absence prévisible à l'un ou l'autre de ces scrutins, il vous est possible de donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale du village. Les démarches, simples et rapides, sont à faire auprès de la gendarmerie de Jarny. Vous munir de votre pièce d'identité, du nom, prénom et date de naissance de la personne à qui vous donnerez « pouvoir ».

A VOS AGENDAS:

<u>Vendredi 10 Janvier 2014</u>: Les Vœux du Maire à partir de 18h30 à la salle polyvalente.

<u>Prochain Conseil Municipal</u>: Vendredi 17 Janvier 2014 à 20h00 « annulé »
Le prochain et dernier Conseil Municipal de ce mandat aura lieu
le Vendredi 07 Mars 2014 à 20h00